

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le septième (7e) jour de mai 2019, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Madame Carole Hubert Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absent : Monsieur Marco Périgny, conseiller

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2019-05-76

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Présentation des états financiers 2018 pour approbation
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019
- 05 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2019
- 06 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2019
- 07 Adoption des états financiers au 30 avril 2019
- 08 Correspondance (résolutions)
- 09 Documents à détruire mai 2019
- 10 Grand défi Pierre Lavoie 2019 – demande de contribution pour l'équipe Téléfili-ComédieHa!
- 11 Résultat des soumissions - fauchage des accotements
- 12 Résultat des soumissions - rétrocaveuse
- 13 Adoption du règlement numéro 100-2019 relatif aux limites de vitesse
- 14 Projet H2O - achat d'une buvette (École Plein Soleil)
- 15 Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt au montant de 667 300 \$
- 16 Accepter l'offre pour le refinancement d'une somme de 667 300 \$
- 17 Résolution pour accréditation à titre de MRC Amie des enfants
- 18 Reddition de comptes - entretien des routes locales
- 19 Présentation des états financiers du comité des loisirs
- 20 Affaires diverses :
 - .1 Club de gymnastique Les Ritournelles
 - .2 Résolution d'appui demande d'autorisation à la CPTAQ
 - .3 Signature du protocole de collaboration sur l'insalubrité
 - .4 Oeuvres du lac en Cœur
 - .5 Publicité cahier Mékinac dans le Nouvelliste
 - .6 Protocole d'entente sauvetage hors route
 - .7 Changement de fenêtres à l'Hôtel de Ville
 - .8 Résolution pour demander à la Ville de Shawinigan, d'inclure la réfection du chemin de la Grande-Ligne Sud dans les travaux d'assainissement des eaux
- 21 Questions :
- 22 Levée de la séance

03 Présentation des états financiers 2018 pour approbation

2019-05-77

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'approuver les états financiers de la Municipalité de Hérouxville pour l'exercice financier 2018. L'excédent de fonctionnements au 31 décembre 2018 est de 200 757 \$.

- Adoptée -

04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

2019-05-78

procès-

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019.

- Adoptée -

05 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2019

2019-05-79

procès-

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2019.

- Adoptée -

06 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2019

2019-05-80

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en avril 2019 pour un montant de 10 546.73 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 30 avril 2019 pour un montant de 136 805.81 \$. D'approuver les salaires nets versés en avril pour un montant de 15 353.92 \$.

- Adoptée -

07 Adoption des états financiers au 31 mars 2019

2019-05-81

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 avril 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 avril 2019.

- Adoptée -

08 Correspondance (résolutions)

- .1 Lettre de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation en réponse à la résolution 2019-04-62 concernant l'accès à Internet Haute Vitesse
- .2 Transports Québec : inspection des ponts situés sur le réseau municipal (pont de la rivière à la Tortue dans le rang Saint-Pierre Sud)
- .3 Lettre de l'Honorable François-Philippe Champagne au sujet du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

09 Documents à détruire mai 2019

2019-05-82

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la liste des documents à détruire préparée en mai 2019.

- Adoptée -

10 Grand défi Pierre Lavoie 2019 – demande de contribution pour l'équipe Téléfil-ComédieHa!

2019-05-83

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de faire un don de 100 \$ au grand défi Pierre Lavoie 2019, équipe Téléfil-ComédiHa qui parraine l'École primaire Plein Soleil dont le souhait est de rénover la cour extérieure.

- Adoptée -

11 Résultat des soumissions - fauchage des accotements

Voici le résultat des soumissions :

Alain Lebel	74\$ par heure
Les Entreprises Mon-Ben inc.	75\$ par heure
BMK Gestion Immeubles	75\$ par heure
Dany Trépanier	aucune soumission déposée

2019-05-84

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par M. Yvan Bordeleau et il est résolu qu'après vérification des documents de soumissions reçues, le contrat pour le fauchage des accotements soit confié à Alain Lebel pour un tarif de 74 \$ par heure. Cette résolution est conditionnelle à la vérification et à la conformité du matériel utilisé.

- Adoptée -

12 Résultat des soumissions - rétrocaveuse

Voici le résultat des soumissions :

Nortrax : 99 873 \$ taxes en sus
Toromont : aucun dépôt de soumission

Ce point est à l'étude

13 Adoption du règlement numéro 100-2019 relatif aux limites de vitesse

2019-05-85

ATTENDU QUE le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière mentionne qu'une municipalité peut, par règlement ou ordonnance, fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits, sauf sur les chemins publics dont l'entretien est sous la responsabilité du ministre des Transports ou sur lesquels le ministre des Transports a placé une signalisation conformément à l'article 329 du Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE les règles de signalisation de l'article 328 du Code de la sécurité routière mentionne que :

« Sauf sur les chemins où une signalisation contraire apparaît et sans restreindre la portée de l'article 327, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

1° inférieure à 60 km/h et supérieure à 100 km/h sur les autoroutes, sauf si un permis spécial de circulation établit comme condition, pour l'utilisation d'un véhicule routier hors normes, de circuler à une vitesse inférieure;

2° excédant 90 km/h sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre;

3° excédant 70 km/h sur les chemins en gravier;

4° excédant 50 km/h dans une agglomération, sauf sur les autoroutes;

5° excédant celle indiquée par une signalisation comportant un message lumineux ou non, variable ou non, qui précise, selon les circonstances et les temps de la journée, dont les périodes d'activité scolaire, la vitesse maximale autorisée sur la partie du chemin public visée par cette signalisation.

de **ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 329 du Code de la Sécurité routière, le ministre des Transports peut modifier les limites de vitesse prévues à l'article 328 dudit Code de la sécurité routière pour tous les véhicules routiers ou pour certaines catégories;

ATTENDU QUE pour la protection de tous, il y a lieu de diminuer la vitesse dans certains secteurs de la municipalité;

numéro **ATTENDU QU'**à ces fins, il y a lieu de modifier le règlement 100-2018;

avril **ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné le 9 2019;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 100-2019 modifiant le règlement numéro 100-2018 relatif aux limites de vitesse sur les rues de la municipalité.

- Adoptée –

14 Projet H2O - achat d'une buvette (École Plein Soleil)

2019-05-86

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de faire un don de 300 \$ à l'École Plein Soleil de Hérouxville, ce qui permettra la réalisation de leur projet intitulé « le corridor H2O dont le remplacement de la buvette principale.

- Adoptée –

15 Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt au montant de 667 300 \$

2019-05-87

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 667 300 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
278-2008	467 300 \$
287-2013	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 278-2008 et 287-2013, la Paroisse d'Hérouxville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL TREMBLAY

APPUYÉ PAR : MME DIANE JACOB

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	50 900 \$	
2021.	52 500 \$	
2022.	54 200 \$	
2023.	55 900 \$	
2024.	57 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	396 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 278-2008 et 287-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- Adoptée -

16 Accepter l'offre pour le refinancement d'une somme de 667 300 \$

2019-05-88

ATTENDU QUE la Paroisse d'Hérouxville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mai 2019, au montant de 667 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

50 900 \$	2,25000 %	2020
52 500 \$	2,30000 %	2021
54 200 \$	2,35000 %	2022
55 900 \$	2,45000 %	2023
453 800\$	2,55000 %	2024

Prix : 98,77200 Coût réel : 2,82774 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

50 900 \$	2,86000 %	2020
52 500 \$	2,86000 %	2021
54 200 \$	2,86000 %	2022
55 900 \$	2,86000 %	2023
453 800 \$	2,86000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,86000 %

3 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

50 900 \$	2,89900 %	2020
52 500 \$	2,89900 %	2021
54 200 \$	2,89900 %	2022
55 900 \$	2,89900 %	2023
453 800 \$	2,89900 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,89900 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse d'Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 mai 2019 au montant de 667 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 278-2008 et 287-2013. Ces billets sont émis au prix de 98,77200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- Adoptée -

17 Résolution pour accréditation à titre de MRC Amie des enfants

2019-05-89

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC pour devenir *Amie des enfants* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Amie des enfants* ;

DE CONFIRMER que madame la conseillère Diane Jacob et soit la responsable du dossier *Amie des enfants* ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

Mékinac
l'accréditation

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la MRC de à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour *Amie des enfants* ;

QUE la MRC s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM ou former un comité *Amie des enfants* pour la MRC en y intégrant des municipalités et des partenaires régionaux (milieu de la santé, milieu économique, milieu scolaire, etc.) ;
2. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de son accréditation et y convier les acteurs/partenaires du milieu et des représentants de municipalités de la MRC ;

3. Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats ;
4. Transmettre au CAMF l'état d'avancement du plan d'action à la mi-projet ;
5. Célébrer annuellement la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux ;
6. Faire la promotion de son accréditation, entre autres, en utilisant le logo dans ses outils de communications (imprimés et électronique).

- Adoptée -

18 Reddition de comptes - entretien des routes locales

2019-05-90

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports promet de verser une compensation maximale de 152 694 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les dépenses sont regroupées dans un rapport préparé par la directrice générale dont un résumé est reproduit au rapport financier, page S51-3;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel

Et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Hérouxville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- Adoptée -

19 Présentation des états financiers du comité des loisirs

2019-05-91

Proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'accepter les états financiers de l'année 2018 déposés par le comité des Loisirs de Hérouxville. Le bénéfice net à la fin de l'exercice est de 28.83 \$.

- Adoptée -

20 Affaires diverses :

.1 Club de gymnastique Les Ritournelles

2019-05-92

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de faire un don de 50 \$ au club de gymnastique « Les Ritournelles ».

- Adoptée -

.2 Résolution d'appui demande d'autorisation à la CPTAQ

2019-05-93

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Caron et M. Jean-Philippe Gélinas s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, au 201 Rang St-Pierre Nord, pour un usage commercial, réparation de véhicules moteurs hors route (VTT, motoneige);

CONSIDÉRANT QUE le projet est considéré comme un atelier artisanal, conformément à l'article 15.2 du règlement de zonage

203;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à la possibilité de rayonnement de la municipalité l'ajout d'un nouveau service dans la municipalité;

par

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire aux fermes à proximité, étant donné la présence des résidences existantes et de la présence de l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT l'emplacement stratégique de cette propriété à la limite des sentiers de VTT et de motoneige;

située

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est desservi en eau par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet usage ne contrevient à aucun règlement municipal;

En conséquence,

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie la demande d'autorisation de Mme Amélie Caron et M. Jean-Philippe Gélinas déposée devant la Commission de protection du territoire Agricole.

- Adoptée -

.3 Signature du protocole de collaboration sur l'insalubrité

2019-05-94

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Hérouxville;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants

des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

et
de
CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de Vallée-de-Batiscan, de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet soutien « Ensemble et bien logé! » au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Diane Jacob
Appuyé par Mme Carole Hubert Ruel

Et il est résolu :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Hérouxville approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE la municipalité de Hérouxville adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Hérouxville.

- Adoptée -

.4 Oeuvres du lac en Cœur

2019-05-95

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de faire un don de 100 \$ à l'organisme « Les œuvres du lac en cœur » à l'occasion de leur campagne de souscription servant à assurer la pérennité de leur mission.

- Adoptée -

.5 Publicité cahier Mékinac dans le Nouvelliste

2019-05-96

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de participer au cahier spécial portant sur la MRC de Mékinac qui sera publié dans le Nouvelliste le 1^{er} juin prochain.

- Adoptée -

.6 Protocole d'entente sauvetage hors route

2019-05-97

CONSIDÉRANT le dépôt du plan local d'intervention d'urgence en milieu isolé, recommandé par le sous-comité régional, composé de la Régie intermunicipales des incendies de la Vallée-du-St-Maurice, du service des premiers répondants de Lac-aux-Sables et du service des premiers répondants de St-Séverin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'adopter le PLIU, tel que proposé dans sa version de novembre 2018.

- Adoptée -

.7 Changement de fenêtres à l'Hôtel de Ville

2019-05-98

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de confier le remplacement de trois grandes fenêtres et deux fenêtres du sous-sol de l'Hôtel de Ville à la compagnie Installation D.L. inc. de Proulxville. Le montant est de 4406,91 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

.8 Résolution pour demander à la Ville de Shawinigan, d'inclure la réfection du chemin de la Grande-Ligne Sud dans les travaux d'assainissement des eaux

2019-05-99

CONSIDÉRANT les travaux d'assainissement des eaux du lac à la tortue en cours depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne Sud sur le territoire de la Municipalité de Hérouxville a servi de voie de contournement pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne Sud a été détérioré de façon irrémédiable par les nombreux camions transportant divers matériaux;

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

DE faire part à la Ville de Shawinigan, le souhait de la Municipalité de Hérouxville, de voir intégrer le pavage du chemin de la Grande-Ligne Sud aux rues déjà inscrites au projet d'assainissement des eaux du Lac-à-la-Tortue dans le but de bénéficier des subventions déjà établies

- Adoptée -

21 Questions

- .1 Porcherie Grande-Ligne Sud, zone de protection
- .2 Chemin des Petites Forges (dans un piteux état)
- .3 Route Berthiaume (le coin a été mal nettoyé par le balai mécanique)

22 Levée de la séance

2019-05-100

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

— Adoptée —